



Inscription en école maternelle

Par **severine robic**, le **17/02/2011** à **20:04**

Bonjour,

Je viens de déménager à Saint Martin aux Antilles du côté Français, j'ai voulu inscrire mon enfant en maternelle, et on m'a répondu qu'il n'y a plus de places pour les enfants nés en 2007. Cependant mon enfant était déjà scolarisé en maternelle à Paris et on m'a dit que lorsqu'un enfant est déjà scolarisé on ne peut pas me refuser l'inscription. Pourriez-vous me le confirmer et si possible me transmettre le texte de loi.

Merci 1000 fois de votre aide,

Cldt

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **21:07**

L'école maternelle n'est pas obligatoire et la loi à St Martin n'est pas forcément la même qu'en France métropolitaine et DOM